

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le quatre février, le conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mille treize, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU,
N. TARDIF, A. VELLUZ
MMES C. BOEX, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. VIGNE

Absents excusés : M. J. BOEX donne procuration à M. A. VELLUZ
MME A. COLLOMB donne procuration à MME C. COUDURIER
MME M. MARCAULT donne procuration à MME C. BOEX

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 07 Janvier 2013*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Convention entre l'Etat et les collectivités territoriales : dématérialisation des actes administratifs
- *Délibération n°2 :*
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Fixation du montant
- *Délibération n°3 :*
Création / modification / suppression de postes – fonctionnaires et non titulaires
- *Délibération n°4 :*
Point Accueil Jeunesse : Activités proposées aux jeunes – Participation exceptionnelle des parents
- *Délibération n°5 :*
Subvention demandée par l'école d'Arenthon pour un stage de voile au profit de la classe de Madame LATOURNERIE
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*

Suite à la sortie récente du décret concernant les nouveaux rythmes scolaires, et en raison des prochaines réunions avec l'Éducation Nationale et les services de l'État, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est préférable de repousser la délibération sur la refondation de l'école au mois de mars. En effet, le gouvernement a laissé aux collectivités jusqu'au 31 mars 2013 pour se positionner sur le report ou non des nouveaux rythmes scolaires.

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2013

Aucune remarque n'a été faite.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 07 Janvier 2013.

URBANISME

La commission du 17 Janvier 2013

❖ Certificats d'urbanisme d'information

Etude notariale ACHARD et CONVERS
Terrain appartenant à Mme Pierrette PONZI
51, Lotissement Maclenay
Superficie terrain : 1 750 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Etude notariale GAUVIN-BERROD
Terrain appartenant au Syndicat Mixte de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois
Lieu-dit Les Iles de la Papéterie
Superficie terrain : 151 m²
Zone ND : zone de protection des sites, paysages et espaces boisés

❖ Certificat d'urbanisme opérationnel : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur DECARROUX René
76, Chemin de Nabeau
Superficie terrain : 1 417 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Déclarations préalables : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur MOENNE Claude
3808, Route de Bonneville
Superficie terrain : 4 863 m²
Zone NC : zone agricole

Pose de velux

Société TIMKO Immobilier
Terrain situé au 92, Chemin de la Tour
Superficie terrain : 2 186 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Aménagement d'un bâtiment existant
et création de 8 logements**

Monsieur FERRAZ Domingos
85, Chemin du Brachouet
Superficie terrain : 1 561 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Pose d'une clôture, mur de soutènement,
portail et portillon**

Monsieur FERRAS Modesto
Chemin du Brachouet
Superficie terrain : 300 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Pose d'une clôture, mur de soutènement,
portail et portillon**

Madame PIOUTAZ Delphine
3557, Route de Bonneville
Superficie terrain : 1 772 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Création garage + modification garage
existant en chambre à coucher +
démolition abri de jardin**

❖ Permis de démolir : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Société TIMKO Immobilier
Terrain situé 92, Chemin de la Tour
Superficie terrain : 2 187 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Démolition de 2 bâtiments annexes d'un
bâtiment principal qui doit faire l'objet
d'une rénovation avec création
d'appartements**

❖ Permis de construire modificatif : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur PIOUTAZ Roland
664, Route de Bonneville
Superficie terrain : 83 492 m²
Zone NC : zone agricole

Accessibilité - Porte de secours

❖ Permis de construire : le conseil municipal a donné un avis favorable.

Monsieur RIPOLL Gérald
112, Chemin des Champenois
Superficie terrain : 2 114 m²
Zone UA : zone du chef-lieu, forte densité

Création d'un auvent en bois

Monsieur MOENNE Claude
3808, Route de Bonneville
Superficie terrain : 4 863 m²
Zone NC : zone agricole

Extension abri pour chevaux

**CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :
DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire expose que selon l'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, il est donné possibilité de transmettre par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Les principaux avantages de cette procédure seraient :

- l'accélération des échanges entre les collectivités et la sous-préfecture
- la réduction des coûts d'impression et d'envoi,
- la contribution à la protection de l'environnement.

Pour se faire, il est nécessaire de signer une convention avec l'Etat pour la mise en œuvre de cette procédure et d'acquérir un module de télétransmission homologué par l'Etat avec droit d'accès sécurisé par un certificat d'authentification.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DONNE son accord pour la télétransmission des actes administratifs,

AUTORISE à signer la convention avec la préfecture,

AUTORISE à signer le contrat avec l'établissement qui sera choisi pour la fourniture du dispositif de télétransmission et du certificat électronique.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES
DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE –
FIXATION DU MONTANT**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis la délibération du 4 juin 2003. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité.

Il propose au Conseil de :

- calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 19.86% soit **189 €**

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

**CREATION/SUPPRESSION/MODIFICATION DE POSTES
FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Suite à la délibération du 7 janvier 2013 concernant la suppression du poste de rédacteur-chef à temps complet, une modification doit être apportée car ce cadre d'emploi a été supprimé en août 2012 lors de la refonte de la catégorie B, il est nécessaire de modifier le poste comme suit :

- **SUPPRESSION** : Rédacteur chef à temps complet
- **CREATION**: Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste de bibliothécaire afin de structurer le service dont la fréquentation ne cesse d'augmenter ;
- 1 poste en contrat d'avenir pour soutenir un jeune en difficulté d'accès à l'emploi et afin de pallier à des difficultés de gestion de l'administratif du service comptabilité et personnel.

Le Maire propose à l'assemblée :

→ de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire général	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	B	1	1	35h
Assistant de direction	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	C	1	1	35h
Comptable – assistante gestion ressources humaines	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	C	1	1	35h
Assistante de gestion service comptabilité- enfance jeunesse	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	C	0	1	35h

SERVICE ANIMATION

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Educateur sportif	Adjoint d'animation 2 ^{ème}	C	1	1	35h
Responsable service enfance jeunesse	Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	C	1	1	35h
Animatrice	Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl – NON TITULAIRE	C	1	1	16.23h

SERVICE TECHNIQUE

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent de cantine et garderie - animatrice	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	28.94
Agent de cantine et garderie	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	19.28
Agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	35h
Agent d'entretien et de portage repas	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	C	1	1	9.19h

SERVICE BIBLIOTHEQUE – NON TITULAIRE

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
AGENT DE BIBLIOTHEQUE	Adjoint territorial du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	0	1	7h

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE :

- d'adopter les propositions du Maire
- de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POINT ACCUEIL JEUNESSE : ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES - PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DES PARENTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les tarifs, s'appliquant aux diverses activités proposées aux jeunes de 12/17 ans, approuvés par le Conseil, selon la délibération N°. 48, en date du 29 août 2011.

Monsieur le Maire indique qu'un stage de ski alpin, ainsi qu'une activité de réalisation d'un film d'animation, seront proposées aux enfants durant les journées jeunesse des vacances d'hiver. Il suggère aux membres de l'assemblée de fixer le montant de la participation supplémentaire à demander aux familles concernées.

Pour l'activité de ski alpin, Monsieur le Maire propose les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Nb de jours / Quotient familial</i>	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
1 jour	13 euros	17 euros	21 euros
Offre 2 jours	23 euros	30 euros	38 euros
Offre 3 jours	31 euros	43 euros	55 euros

Pour l'activité de réalisation d'un film d'animation, Monsieur le Maire propose les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Nb de jours / Quotient familial</i>	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
3 jours	25 euros	35 euros	45 euros

Monsieur le Maire précise que sont concernés les jeunes domiciliés sur la commune d'Arenthon et de Scientrier.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE les montants de la participation exceptionnelle demandée aux familles pour les enfants pratiquant l'activité ski alpin et l'activité de réalisation d'un film d'animation, et ce, pour la période des vacances d'hiver 2013.

SUBVENTION DEMANDEE PAR L'ECOLE D'ARENTHON POUR UN STAGE DE VOILE AU PROFIT DE LA CLASSE DE MADAME LATOURNERIE

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par l'école Benoît Chamoux d'Arenthon pour un stage de voile au profit des élèves de la classe de CM1/CM2 encadrée par l'enseignante Madame Valérie LATOURNERIE. Cette classe comprend 26 enfants.

Ce séjour aura lieu du 08 au 09 avril 2013 inclus et du 11 au 12 avril 2013 inclus.

Le budget prévisionnel de cette classe de découvertes comprend les cours de voile, l'hébergement pour deux nuits, le transport en car, ainsi que la location de vélos.

Le financement sera réparti entre :

- l'Association de Parents d'Elèves en majorité,
- le Conseil Général de la Haute-Savoie
- les parents d'élèves,
- la commune d'Arenthon

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Monsieur le Maire propose de financer ce projet sportif et culturel à hauteur de cinquante euros (50.- €) par enfant pour le séjour.

Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par l'école Benoît Chamoux d'Arenthon pour la réalisation d'un stage de voile au profit des élèves de la classe de Madame LATOURNERIE pour un montant de MILLE TROIS CENTS EUROS (1 300.- €) (cinquante euros multiplié par vingt-six enfants).

<p style="text-align: center;"><i>RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS</i></p>

§ COMMISSION URBANISME & AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (P.L.U.)

- La commission PLU doit se réunir avec l'urbaniste Monsieur ESPARGILIERE le 12 février pour mettre à jour le dossier PLU suite aux diverses remarques, afin de le faire approuver lors du conseil municipal de mars.

§ COMMISSION TRAVAUX BÂTIMENTS

- Les travaux de restauration du mur du cimetière ont débuté.
Les travaux d'aménagement de l'accès au cimetière devraient être terminés fin février. Il ne restera plus que le marquage et l'aménagement paysager qui seront réalisés durant le printemps.

§ COMMISSION FOSSÉS VOIRIE SÉCURITÉ

- Suite à une étude faite par l'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) sur l'état des ponts d'Arenthon, il a été constaté le mauvais état du pont du Brachouet. La commune est en attente d'une estimation du coût des travaux de réaménagement du pont du Brachouet de la part de Alpes Ouvrages.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT

- La commune vient d'être informée qu'elle allait percevoir une subvention pour l'aménagement des berges du Foron réalisé en 2011, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier), pour un montant de 10 006 euros.

§ COMMISSION ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

- Les prochains conseils d'école auront lieu les lundi 25 mars et lundi 24 juin 2013 à 20h00.
- Le directeur de l'école, Monsieur Guy DECROUX, convoquera un conseil d'école exceptionnel pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

§ COMMISSION SOCIAL

- Après une mise au point avec l'architecte Monsieur CAPPELLARI, ce dernier a présenté un avant-projet qui a été accepté par la Protection Maternelle Infantile. L'évaluation du coût de ce projet devrait être transmis la semaine prochaine.
- S'agissant du projet de logements aidés sur le terrain de l'ancienne fruitière, quatre architectes ont été retenus. Le choix définitif de l'architecte est prévu le 15 février.

§ COMMISSION BIBLIOTHEQUE

- Le vendredi 8 février à 20h00, est organisée une rencontre avec un écrivain à la bibliothèque d'Arenthon.
- La commune d'Arenthon et Savoie Biblio vont publier une offre d'emploi pour la recherche d'un agent de bibliothèque au sein de notre bibliothèque municipale pour un contrat de huit heures par semaine.
- Le lundi 04 Mars à 18h00, Lilas Deffayet fera une présentation exposition de son voyage au Salvador à la bibliothèque d'Arenthon.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Le PADD du SCOT a été débattu en conseil communautaire le 18 Décembre dernier. Le dossier du SCOT va se poursuivre avec l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- Un terrain a été trouvé pour l'établissement d'une aire de grand passage. Celle-ci se situerait près de la déchetterie. Une réunion doit être fixée entre la Préfecture et les gens du voyage.
- La CCPR va participer pendant quatre ans à l'application du Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve en aidant des ménages du bassin Rochois à mieux se chauffer.
- Le coût du projet de CEVA (Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux- vives – Annemasse) est estimé à 234 millions d'euros. Pour réaliser ce projet sur le territoire français, une participation va être demandée aux structures intercommunales.

<i>QUESTIONS DIVERSES</i>

- Une réunion a lieu le lundi 25 Février à 18h00 en Mairie pour présenter le système « Voltalis » qui a pour objectif d'effectuer des économies d'électricité au sein des habitations chauffées électriquement. Le boîtier Voltalis et sa pose sont fournis gratuitement.
- La veuve de Monsieur Jean TRONCHET serait prête à vendre à la commune, en accord avec les autres héritiers, l'habitation accolée au bâtiment acquis récemment par la commune pour la réalisation de la microcrèche.

DATES À RETENIR

- Mardi 05 Février à 20h00 à Saint-Sixt : Conseil communautaire
- Jeudi 07 Février à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- Vendredi 08 Février à 08h30 à la CCPR : Réunion Alvéole
- Vendredi 08 Février à 19h00 à la bibliothèque d'Arenthon : Rencontre avec un écrivain Fabienne SWIATLY
- Mardi 12 Février à 09h00 en Mairie : Réunion groupe de travail PLU (Pour les membres de la commission PLU)
- Vendredi 15 Février à 09h00 à Annecy (Haute-Savoie Habitat) : Choix de l'architecte pour le projet de la Fruitière (Pour Alain et Chantal)
- Vendredi 15 Février à 19h00 à Bonneville: Réunion avec l'inspection de l'Académie sur la modification des rythmes scolaires (Pour Chantal et Alain)
- Lundi 18 Février à 14h00 à la Maison des Associations : Loto des enfants
- Mercredi 20 Février à 19h30 à Scientrier : Réunion Syndicat de Bellecombe
- Jeudi 21 Février à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- Vendredi 22 Février à 08h30 à la CCPR : Réunion SCOT
- Vendredi 22 Février à 19h30 à Scientrier : Repas entre les élus et agents d'Arenthon et de Scientrier
- Lundi 25 Février à 18h00 en Mairie : Réunion pour présenter le système « Voltalis » : économie d'électricité. (Pour tous les conseillers intéressés)
- Lundi 04 Mars à 18h00 à la bibliothèque d'Arenthon : Présentation exposition par Lilas Deffayet de son voyage (Participation financière de la commune)(Présence souhaitée des élus).
- Lundi 04 Mars à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- Lundi 11 Mars à 17h30 en Mairie : Commission Finances – Débat d'orientation budgétaire
- Lundi 25 Mars à 18h30 : Conseil Municipal – Vote du budget
- Lundi 25 Mars à 20h00 en Mairie : Conseil d'école
- Lundi 29 Avril à 18h30 : Conseil Municipal
- Lundi 03 Juin à 18h30 : Conseil Municipal

➤ Lundi 24 Juin à 20h00 en Mairie : Conseil d'école

➤ Lundi 08 Juillet à 18h30 : Conseil Municipal

➔ Tous les lundis à 16h30 : Réunion de chantier au cimetière.

Séance levée à 20h20.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ

Affiché le 05 / 03 / 2013.